Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602251-20260420-D20260417_6-DE

Commune de SAINT-LERY
6, Rue de la Mairie
56430 Saint Léry
02.97.22.68.76

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 Avril 2026

CONSEILLERS En exercice : **11**	L'an deux mille vingt-six le 17 Avril à 19H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Léry se sont réunis en salle du conseil sur convocation de Mr MANENC Daniel, Maire.
Présents : **8**	M. MAROT Daniel, Mme ROCHERON Isabelle, M. PROVOST Michel, Mme CONOIR Dominique, M. BUIS Philippe, Mme DAVY Emmanuelle, M. MANENC Daniel, Mme PIRIOU Frédérique.
Absent : 0	
Pouvoirs : **3**	Mme Sophie ZUCCOLOTTO à Mme Isabelle ROCHERON, M. François BROUETTE à M. Michel PROVOST, M. Bruno GILBERT à M. Daniel MAROT
Secrétaire de séance	Mme CONOIR Dominique
Date de convocation	13 Avril 2026

DELIBERATION20260417 - 6 :
VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le maire présente la liste des demandes de subventions reçues en Mairie et demande au conseil de décider s'il accorde une subvention et de fixer le montant pour chaque demande retenue. Il est ensuite procédé au vote subvention par subvention à savoir :

Demande en subvention de fonctionnement aux écoles privées

Par convention, proposition de 900 € par élève.

- Ecole primaire et maternelle Saint Pierre de Mauron : 5 élèves
  Subvention accordée à l'unanimité

Demande pour voyages scolaires

Proposition : 50 € par élève

- Ecole primaire et maternelle Saint Pierre de Mauron.
  Demande pour 5 enfants.
  Les élèves de maternelles (1 enfant) feront une sortie à l'aquarium de St Malo.
  Les élèves de CP-CE (3 enfants) feront une sortie à la maison de la nature à Vannes.
  Les élèves de CM (1 enfants) feront un séjour à La Turballe.
- Collège Marie immaculée de Mauron : demande pour un voyage à Larmor Baden, Guerlédan ou Normandie-Jersey, selon les classes (6 élèves).

Subvention accordée à l'unanimité pour ces 2 demandes

Le conseil municipal décide de verser une subvention à hauteur de 50 € par enfant pour les éventuelles demandes, en cours d'année, des écoles concernant les enfants de ST LÉRY dans le cadre d'un voyage scolaire.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602251-20260420-D20260417_6-DE

Subventions accordées aux associations

Demandes accordées à l'**unanimité**

- Association les Amis de ST LÉRY (Club des Ainés) : 300 €
- Association St Léry Photos : 300 €
- Comité des Fêtes : 500 €
- Société de Chasse ACCA de Mauron : 100 € + 400 € à verser aux piégeurs de ragondins. A noter que 200€ sont pris en charge par la Communauté de Communes
- Rugby club du pays de Mauron- Stade de ST LÉRY : 20€ par adhérent habitant St Léry
- ADMR : 200 €
- Cadets de Mauron : 300 €
- Les papillons blancs ADAPEI du Morbihan (un jeune) : 200 €
- Les Restos du Cœur : 200 €
- Secours Catholique Pas de demande : 200 €
- UDSP du Morbihan : Œuvres des pupilles des Sapeurs-pompiers : 200€

Certifié exécutoire compte rendu de la transmission
En préfecture le 20 Avril 2026
Affichée le 20 Avril 2026

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie certifiée conforme au
Registre des Délibérations
A St LERY, le 20 Avril 2026.
Le Maire,
M. Daniel MANENC

